

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 19 mai 2026

Date de convocation : le 12 mai 2026

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à Besançon,
sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président du SYBERT**

La séance est ouverte à 17h15 et levée à 20h15

En nombre, les membres :

- En exercice : 45
- Présents : 33
- Ayant pris part au vote : 33
- Ayant donné procuration : 3

Étaient présents :

TITULAIRES :

G.B.M : BAILLY Guillaume ; BARBAROSSA Ludovic ; BECKER Catherine ; BERMOND Henri ; BIRH Anne ; BOUSSET Jean-Marc ; BOUVET Nathalie ; BRIOT Valérie, CALVAT Lylia ; JACQUES Patrick ; JEANVOINE Jérémie ; JELSCH Véronique ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LHOMME Madeleine ; LIARD Damien ; NAPPEZ Anthony ; NONNOTTE Thierry ; SIMONIN Philippe ; VEJUX Kevin ; VERDIER Patrick

C.C.L.L : AYMONIN Guillaume ; CLOSSON CELLE Olivier ; GARNIER Christophe ; LAMBERT Jean-Benoît ; LIÈVREMONT Pierre ; STADELMANN Jean-Claude ;

C.C.V.M : CHATAIN Pierre-Marie; DIETRICH Clément ;

SUPPLÉANTS :

G.B.M : BERNARD Franck ; GINIOT Laura ; OUDET Alain ; SAHLAOUI Djilali

Étaient excusés :

TITULAIRES :

G.B.M : AUBERT Damien ; BOUZAT Patrick ; JAVAUX Thomas ; MAGNIN-FEYSOT ; Hélène ; MEUNIER Emmanuelle ;

C.C.L.L : CUVELIER Vincent ; GROSJEAN Frédéric ; JACQUIER-GINEPRO Laurence.

C.C.V.M : REIGNEY Frédéric

SUPPLÉANTS :

G.B.M : BRÉSILLION Jimmy

Secrétaire de séance : Olivier LEGAIN

Procuration de vote :

Mandant : Damien AUBERT ; Patrick BOUZAT ; Martial DEVAUX

Mandataire : Anne BIHR ; Madeleine LHOMME ; Ludovic BARBAROSSA

Résultat du vote :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstentions : 0

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU SYBERT AUX ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Président

I. MODALITÉS DE DÉSIGNATION

L'article L. 2121-21 alinéa 4 du CGCT dispose que le Comité « peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

II. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

Le SYBERT est membre de plusieurs associations. Conformément à leurs statuts, le Comité syndical doit désigner différents délégués titulaires et suppléants pour représenter le SYBERT dans ces associations.

a. AMORCE

Cette association de collectivités territoriales et de professionnels a pour objet la gestion des déchets, des réseaux de chaleur et de froid, de l'énergie et de l'environnement.

AMORCE constitue un lieu de partage des connaissances et des expériences entre collectivités territoriales et professionnels sur ces compétences. Ce réseau d'élus et de techniciens permet à chacun de disposer des informations les plus récentes et les plus pertinentes.

En s'appuyant sur les préoccupations des collectivités, AMORCE fait des propositions au niveau national (Gouvernement, Assemblée Nationale, Sénat) et européen (Parlement, Commission européenne) pour améliorer les conditions économiques, techniques et juridiques.

Le SYBERT dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Il est décidé de désigner le Vice-Président en charge de la valorisation énergétique et le Président.

b. ASCOMADE

Cette association de collectivités comtoises a pour objet la maîtrise des déchets et de l'environnement.

Elle favorise l'échange d'informations et d'expériences, conseille les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques et réalise des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle assure des veilles techniques et juridiques sur nos différents domaines d'intervention, des opérations collectives, des réalisations et suivis de conventions entre collectivités et prestataires privés.

Elle organise également des journées d'information, des séances de formation ainsi que des journées de visites en fonction des demandes des collectivités membres et de l'actualité de l'environnement.

De plus, l'ASCOMADE représente les collectivités adhérentes au sein de plusieurs instances régionales et départementales (PDEDMA, Comité régional de l'Énergie, etc.), conduit différentes études, aide à la mise en place de plan de communication et à la rédaction de publications.

Le SYBERT dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Il est décidé de désigner le Vice-président en charge de la communication et de la Prévention et le Président.

c. ATMO

Le SYBERT exploite pour le compte de ses adhérents l'unité de valorisation énergétique des déchets de Planoise. Dans ce contexte, il semble pertinent que le SYBERT devienne adhérent de l'association ATMO (Réseau de surveillance pour la mesure, l'analyse et le contrôle de la qualité de l'air en Franche-Comté).

En tant qu'Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air et membre de la Fédération ATMO, ATMO Franche-Comté se voit confier, selon la réglementation européenne et nationale la tâche de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique par le ministère de l'écologie.

Afin de garantir son indépendance, l'association est composée de 4 collèges de membres d'égal poids dans les décisions: les représentants de l'état, les représentants des collectivités territoriales, les industriels et les associations pour la protection de l'environnement et personnalités qualifiées.

Le SYBERT dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant. Il est décidé de désigner le Vice-Président en charge de la valorisation énergétique et le Président

d. AudaB

L'objet de l'association est conforme à l'esprit de l'article L 110 du Code de l'Urbanisme, qui indique notamment que « le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences (...). Les collectivités publiques harmonisent dans le respect réciproque de leur autonomie leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace ».

L'AUDAB est le lieu où est mise en œuvre la concertation entre les différentes personnes morales, notamment à travers l'élaboration des documents d'urbanisme de planification et de gestion urbaine. L'observation des phénomènes urbains et spatiaux menée par l'AUDAB permet de suivre les évolutions urbaines, économiques et sociales locales.

D'autres collectivités* territoriales, des communes, des structures intercommunales, des organismes chargés d'une mission de service public ou d'intérêt général, sont également membres de cette association : elles sont représentées par un délégué titulaire.

Le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de l'association définissent chaque année un programme d'activités pour lequel ils sollicitent de leurs différents membres le versement de subventions permettant la réalisation des activités de l'agence d'urbanisme.

Le SYBERT envisage de solliciter l'AUDAB pour la réalisation de certaines missions, parmi lesquelles :

- l'aide à la localisation et à la recherche de terrains pour des unités de traitement des déchets (repérage des opportunités à partir des éléments techniques fournis, évaluation des sites présélectionnés, insertion du projet dans le contexte communal ou intercommunal),
- la réalisation de travaux de cartographie, à la demande.

Le SYBERT est représenté à l'AUDAB par un titulaire. Il est décidé de désigner le Président.

e. FRUITIÈRE À ÉNERGIES SAS

La Fruitière à Energies, par son action liée à la transition énergétique, concourt à la promotion, au développement et à l'exploitation de moyens de production d'énergies renouvelables. Elle accompagne et soutient des projets d'énergies renouvelables portés par des particuliers, des agriculteurs, des entreprises et des collectivités. L'ambition de la Fruitière est de se positionner sur l'ensemble des énergies renouvelables mobilisables comme les centrales photovoltaïques et thermiques, la méthanisation, les centrales hydrauliques ou encore les éoliennes.

La Fruitière développe aussi une mission d'animation et d'éducation auprès des acteurs en formation mais aussi des écoles, collèges et lycées, par la réalisation d'actions consistant à créer un climat favorable à l'initiative et à la prise de décision.

Depuis 2019, en lien avec les missions de prévention, de valorisation de l'énergie et de réutilisation des ressources, le SYBERT détient 4 parts sociales à « La Fruitière à Energies SAS ».

Le SYBERT est représenté à « La Fruitière à Energies SAS » par un titulaire et un suppléant. Il est décidé de désigner le 3^e Vice-Président des éco-centres et le 4^e Vice-Président en charge des éco-centres.

f. ASSOCIATION CONSIGNE ET RÉEMPLOI

Consigne et Réemploi en BFC (Bourgogne Franche-Comté) est une association, qui a pour objectif de développer, soutenir et animer un écosystème des parties prenantes du réemploi des emballages, en région Bourgogne Franche-Comté.

Cette structure met en lien les différents acteurs du réemploi, porteur de projets, fournisseurs, collectivités, commerçants et associations pour :

- sensibiliser au réemploi des emballages et sur l'utilisation de la consigne,
- fédérer et animer les acteurs du réemploi des emballages en région BFC,
- initier la mutualisation de services et de projets entre les acteurs.

L'adhésion du SYBERT à l'association Consigne et Réemploi en BFC permet d'avoir accès à un ensemble de ressources sur le réemploi des emballages. L'adhésion permet également d'être en contact avec les acteurs engagés dans le réemploi et identifier plus facilement des synergies pour de nouveaux projets.

Le SYBERT est représenté à l'association Consigne et Réemploi par un titulaire ; il est décidé de désigner le Vice-Président en charge de la Prévention et de la Communication.

g. BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ INTERNATIONAL

Bourgogne-Franche-Comté International est une association qui a pour objectif de contribuer au développement d'actions de coopérations et de solidarité internationale avec les acteurs de Bourgogne-Franche Comté.

Cette adhésion permet aux agents et élus de transmettre leurs compétences, via la conduite de projets de coopérations internationales. Elle permet également au SYBERT d'être accompagné par une structure reconnue pour son expérience dans le domaine de la coopération internationale.

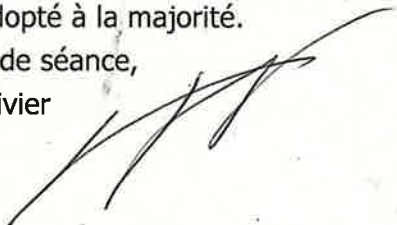
Le SYBERT sera associé aux projets menés par différentes collectivités (Région, Département, Villes, etc.) en tant qu'expert de la compétence traitement des déchets.

Le SYBERT est représenté à Bourgogne Franche-Comté International par un titulaire ; il est décidé de désigner le Vice-Président en charge de la Prévention et de la Communication.

À l'unanimité, le Comité Syndical :

- **décide de faire application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir ne pas procéder au scrutin secret pour les présentes désignations,**
- **désigne les délégués titulaire et suppléant à AMORCE,**
- **désigne les délégués titulaire et suppléant à l'ASCOMADE,**
- **désigne les délégués titulaire et suppléant à ATMO,**
- **désigne le délégué à l'AudaB,**
- **désigne les délégués titulaire et suppléant à la Fruitière à Energies SAS,**
- **désigne le délégué à l'association Consigne et Réemploi,**
- **désigne le délégué à l'association Bourgogne Franche-Comté International.**

Rapport adopté à la majorité.
Secrétaire de séance,
LEGAIN Olivier



Pour extrait conforme,
Le Président du SYBERT,
Jean-Marc BOUSSET

